

# **CREDIT MUTUEL NORD EUROPE**

**INFORMATIONS RELATIVES  
AU PILIER 3 DE BALE II  
EXERCICE 2013**

<b>Gestion des risques</b> .....	<b>3</b>
Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques .....	3
Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque .....	3
Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques .....	4
Les politiques en matière de couverture et de réduction des risques ainsi que les politiques et dispositifs mis en place afin d'assurer leur efficacité continue .....	4
<b>Champ d'application</b> .....	<b>5</b>
<b>Composition des fonds propres</b> .....	<b>6</b>
Les fonds propres de base .....	6
Les fonds propres de base admis avec plafond .....	6
Composition des fonds propres complémentaires .....	7
Déductions .....	7
<b>Adéquation du capital</b> .....	<b>8</b>
<b>Risque de concentration</b> .....	<b>9</b>
Expositions par catégorie .....	9
Expositions par pays de résidence de la contrepartie .....	10
Expositions par secteur .....	11
Ventilation du portefeuille Clientèle de détail .....	12
<b>Approche standard</b> .....	<b>13</b>
Expositions en approche standard .....	13
<b>Système de notation</b> .....	<b>14</b>
Description et contrôle du système de notation .....	14
Valeurs exposées au risque par catégorie .....	17
Valeurs exposées au risque traitées en approche notations internes avancée par catégorie et par note interne (hors expositions en défaut) .....	17
<b>Risque de contrepartie des salles de marché</b> .....	<b>19</b>
<b>Techniques de réduction du risque de crédit</b> .....	<b>20</b>
Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré .....	20
Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement .....	20
Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles .....	20
Les principales catégories de fournisseurs de protection .....	21
<b>Titrisation</b> .....	<b>22</b>
Actifs émis .....	22
Actifs détenus .....	22
Approches et méthodes prudentielles .....	22
Principes et méthodes comptables .....	22
Expositions par type de titrisation .....	23
<b>Actions</b> .....	<b>24</b>
<b>Risque de taux du banking book</b> .....	<b>25</b>
<b>Risque opérationnel</b> .....	<b>26</b>
Description de la méthode AMA .....	26
Périmètre d'homologation en méthode AMA .....	26
Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels .....	27
Utilisation des techniques d'assurance .....	27

# Gestion des risques

## Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques

La politique de gestion des risques et les dispositifs mis en place sont indiqués dans le rapport annuel au chapitre fonds propres et gestion des risques. Le groupe CMNE dispose d'un document de référence sur la politique de gestion des risques qui est soumis annuellement à l'approbation du conseil d'administration. Il traite des principes généraux qui gouvernent cette politique et de leur application au pôle bancassurance France ainsi que des principes spécifiques de gestion des risques de crédits, des risques financiers et des risques opérationnels. Ce document de référence est décliné dans les autres pôles du groupe.

## Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque

Les accords de Bâle relatifs à la gestion des risques par les établissements de crédit ont contribué à l'émergence d'une fonction risque d'envergure nationale, indépendante des unités en charge de mettre en place ou de renouveler les lignes de crédit.

L'évolution du règlement 97-02, en date du 19 janvier 2010, demande aux établissements de crédit de mettre en place une « filière risque » ainsi qu'un responsable nommé désigné. L'emploi du terme « filière » par le régulateur laisse une latitude aux établissements de s'organiser pour que les points essentiels ci-dessous soient respectés.

- Le responsable de la filière est désigné auprès de l'ACP.
- Il est rattaché à l'organe exécutif et n'exerce aucune activité commerciale, financière ou comptable.
- Il rend compte à l'organe exécutif et, en tant que de besoin, à l'organe délibérant ou au comité d'audit / comité des risques.
- Il coordonne les parties prenantes de la filière risque à l'échelle du groupe.
- Il s'assure de la mise en œuvre de systèmes de mesure et de surveillance des risques et de

la comptabilité des risques pris avec les orientations fixées par l'organe délibérant.

- Les établissements dotent la filière de moyens suffisants en termes de personnels et de systèmes d'information.
- Les établissements mettent en place des systèmes et procédures permettant d'appréhender la globalité des risques encourus, bancaires ou non bancaires, notamment à travers une cartographie des risques.

**Au niveau de la confédération**, elle est animée par la Direction des risques et par le Département Conformité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, tous deux rattachés à la Direction générale.

La Direction des risques regroupe les risques de crédits, les risques de taux, de liquidité et de marché, les risques opérationnels et le contrôle permanent. Elle est structurée en trois pôles : l'équipe Risques, l'équipe Bâle 2 et le Contrôle Permanent.

- L'équipe Risques recense en consolidé au moyen d'outils et de méthodologies (développés en interne et intégrant largement le système de notation) les principaux risques auxquels le Groupe est exposé.
- L'équipe Bâle 2 enrichit ou met à jour les méthodologies du dispositif Bâle 2 présentées pour validation au sein de groupes de travail dédiés auxquels participent les Groupes régionaux.
- Le Contrôle permanent recouvre la fonction de contrôle permanent de la Confédération et la coordination des contrôles permanents des Groupes régionaux sur les programmes de contrôle.

**Au niveau du CMNE**, afin d'affirmer le caractère transversal de la gestion des risques dans le groupe, une Direction des Risques Groupe a été constituée avec un rattachement direct à la Direction Générale. Le Directeur des Risques Groupe, membre du Comité de Direction, est responsable de la filière risques.

Elle regroupe la direction du contrôle permanent et la direction des risques qui exercent à la fois une responsabilité opérationnelle directe au sein du pôle

Bancassurance France et une responsabilité fonctionnelle auprès de leurs correspondants dans les filiales du Groupe. Dans leur domaine, ces directions s'assurent de la mise en œuvre des systèmes de mesure et de surveillance des risques et de la compatibilité des risques pris avec les orientations fixées par l'organe délibérant.

Les effectifs dévolus aux métiers du contrôle interne atteignent 161 personnes réparties au sein de la caisse fédérale et des filiales soit 3.3% environ des effectifs du groupe CMNE affectés à des tâches de contrôle. L'inspection contrôle audit groupe représentant à elle seule 42 collaborateurs.

La Direction du contrôle Permanent assure le contrôle de 2<sup>nd</sup> niveau, le contrôle de la sécurité des systèmes d'information et la coordination de la cartographie des risques majeurs.

La Direction des Risques coordonne les travaux relatifs à Bâle II et suit les principaux risques sur les domaines des crédits, des risques opérationnels et des marchés financiers.

La Direction du contrôle Conformité, rattachée au Secrétariat Général, couvre la lutte anti-blanchiment, le respect à la conformité, le contrôle des services d'investissements et pilote des projets tels que FATCA.

Un comité des risques, en complément du comité d'audit, permet au Conseil d'Administration de prendre connaissance de tous les sujets relatifs au contrôle de 2<sup>nd</sup> niveau, de formuler toute recommandation qu'il jugerait utile et de préparer les décisions du Conseil en matière de politique des risques.

Dans le cadre de la gouvernance du Groupe, la Direction des risques rend compte de ses travaux auprès de l'organe exécutif. La Direction générale rend régulièrement compte au Comité des risques (émanation du Conseil d'administration).

## Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

Sur les volets risques de crédit, risques de taux, risques de marché et risques opérationnels, la Direction des risques et la Direction Financière élaborent des tableaux de bord dans l'optique de suivre et d'analyser l'évolution du profil des risques du CMNE. Pour le risque de crédit, le système de déclaration et de mesure des risques en vigueur s'appuie très largement sur les outils communs du groupe Crédit Mutuel, notamment le calculateur Bâle 2, interfacés avec la comptabilité.

Concernant les risques opérationnels, le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur l'alimentation d'une base nationale recensant les sinistres et des cartographies des risques réalisées par ligne de métier et par type de risque, en étroite relation avec les Directions concernées et les dispositifs de gestion quotidienne des risques.

## Les politiques en matière de couverture et de réduction des risques ainsi que les politiques et dispositifs mis en place afin d'assurer leur efficacité continue

La politique en matière de réduction des risques ainsi que les dispositifs mis en place afin de s'assurer de leur efficacité continue sont précisés page 20 de ce document pour les risques de crédits et page 26-27 pour les risques opérationnels.

La cohérence à l'échelle nationale est assurée par les dispositifs de limites, les procédures, les tableaux de bord et le processus de contrôle (permanent et périodique).

## Champ d'application

Pour le groupe Crédit Mutuel, les entités qui sont incluses dans le périmètre de consolidation comptable le sont aussi dans le périmètre de consolidation prudentielle. Seule la méthode de consolidation diffère pour les entités ne figurant pas dans le prolongement de l'activité bancaire ou financière, à savoir les entités relevant du secteur des assurances et les entités à caractère non financier (entités autres que celles citées à l'art 1 f du règlement CRBF 2000-03). Pour ces entités, la méthode de consolidation est celle de la mise en équivalence, quel que soit le pourcentage détenu (art.7c) du règlement CRBF 2000-03.

La composition du périmètre de consolidation comptable du groupe CMNE au 31.12.2013 est présentée dans le chapitre « Informations Générales – principes de consolidation » du rapport annuel.

Les comptes consolidés sont présentés selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne.

La définition régionale du périmètre de consolidation est détaillée dans les sections II des annexes aux comptes consolidés du rapport financier (pages 92 et suivantes du rapport annuel).

## Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990.

Ils sont répartis en fonds propres de base et en fonds propres complémentaires à partir desquels sont réalisées un certain nombre de déductions.

### Les fonds propres de base

Ce noyau dur est déterminé à partir des capitaux propres comptables du Groupe, calculés sur le périmètre prudentiel, après application de « filtres prudentiels ».

Ces ajustements concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- la déduction des plus values latentes sur les instruments de capitaux propres nettes de l'impôt déjà déduit comptablement (calculées devise par devise) du Tier One, et la reprise de ces plus values latentes en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- les plus ou moins values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes sont neutralisées ;
- la déduction de la différence positive des titres d'assurance mis en équivalence

### Les fonds propres de base admis avec plafond

Les titres hybrides sont admis en fonds propres de base avec plafond, après accord du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et ce, lorsqu'ils respectent les critères d'éligibilité définis dans le règlement n° 90-02 modifié par l'arrêté du 25 août 2010.

Il s'agit en particulier des titres super-subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce.

Les instruments hybrides « innovants », c'est-à-dire présentant une forte incitation au remboursement via notamment un saut de la rémunération (ou « step-up ») et les instruments datés sont limités à 15 % des fonds propres de base.

L'ensemble de ces instruments hybrides – « innovants et non-innovants » – est limité à 35% des fonds propres de base. De plus, une clause de grand père prévoit de conserver à 100% sur 30 ans, les instruments hybrides déjà émis qui ne respecteraient pas les nouveaux critères d'éligibilité introduits en août 2010, dès lors qu'ils ne dépassent pas une certaine limite des fonds propres de base.

Le détail des titres super-subordonnés du groupe Crédit Mutuel Nord Europe au 31 décembre 2013 est le suivant :

Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en M€)	date échéance	Dates de call	Rémunération	Innovant (Oui/Non)	Montants au 31/12/2013 (en M€)
CF CMNE	18/11/2004	150	indéterminée	A partir du 18/11/2014	CMS 10 capé 8%	NON	150

## Composition des fonds propres complémentaires

Les fonds propres complémentaires sont composés :

- de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions du règlement CRBF 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée ou titres subordonnés remboursables) ;
- des plus values latentes nettes des instruments de capitaux propres, qui sont reprises à hauteur de 45 %, devise par devise avant impôt.

## Déductions

Les déductions suivantes s'imputent à 50% de leurs montants sur les fonds propres de base et 50% de leurs montants sur les fonds propres complémentaires.

Il s'agit en particulier :

- des participations représentant plus de 10 % du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres afférents et,
- des pertes attendues sur les expositions en actions ainsi que celles sur les encours de crédit traités selon l'approche de notations internes non couverte par des provisions et ajustements de valeurs.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2012
<b>FONDS PROPRES DE BASE (Tier one), nets de déductions</b>	2 009	1 932
Capital	1 301	1 321
Réserves éligibles	881	729
Titres hybrides retenus sur accord de l'ACP	132	132
Déductions des fonds propres de base (dont notamment les immobilisations incorporelles)	- 304	- 250
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (Tier 2), nets de déductions</b>	31	20
Titres subordonnés et autres éléments en Tier 2	54	46
Déductions des fonds propres complémentaires (dont les titres d'assurances)	- 22	- 25
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LE CALCUL DU RATIO DE SOLVABILITE</b>	2 040	1 952
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	927	948
Exigences de fonds propres au titre des risques de marché	71	71
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	97	86
<b>TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES avant prise en compte des exigences additionnelles (mesures transitoires)</b>	1 123	1 106
Exigences additionnelles au titre des niveaux planchers	27	
<b>TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES</b>	1 123	1 106
<b>RATIOS DE SOLVABILITE</b>		
Ratio Tier one	14,32%	13,98%
Ratio Global	14,54%	14,12%

## Adéquation du capital

Le pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la Banque et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Les travaux menés par le groupe Crédit Mutuel Nord Europe pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier 2 s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques crédits. Courant 2008, le groupe Crédit Mutuel Nord

Europe a initié son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'Internal Capital Adequacy Assesment Process (ICAAP). Les méthodes de mesure du besoin économique sont approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques. Parallèlement, divers scénarios de stress sont élaborés.

La différence entre le capital économique et le capital réglementaire constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de capital de la Banque. Cette dernière est fonction du profil de risques du groupe Crédit Mutuel Nord Europe et de son degré d'aversion au risque.

En millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012
<b>MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT</b>	<b>954</b>	<b>948</b>
<b>Approche standard</b>	<b>362</b>	<b>338</b>
Administrations centrales et banques centrales	0,3	
Etablissements	19	13
Entreprises	41	22
Clientèle de détail	277	281
Actions	5	1
Positions de titrisation en approche standard	12	10
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	10	10
<b>Approche notations internes</b>	<b>239</b>	<b>267</b>
Etablissements	43	58
Entreprises	100	111
Clientèle de détail	96	97
Petites et moyennes entités	34	33
Expositions renouvelables	5	4
Prêts immobiliers	36	36
Autres expositions sur la clientèle de détail	21	24
<b>Actions</b>	<b>323</b>	<b>314</b>
Capital investissement (pondération 190%)		
Actions cotées (pondération 290%)	16	15
Autres actions (pondération 370%)	307	299
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	24	23
Positions de titrisation	6	6
<b>MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES DE MARCHE</b>	<b>71</b>	<b>71</b>
Risque de taux	11	12
Risque spécifique relatif aux positions de titrisation		
Risque spécifique relatif aux positions du portefeuille de corrélation		
Risque de variation sur titres de propriété	60	59
Risque de marché en approche standard relatif aux positions sur produits de base		
<b>MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPERATIONNEL</b>	<b>97</b>	<b>86</b>
Approche notations internes (AMA)	59	51
Approche standard	38	35
<b>TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES</b>	<b>1 122</b>	<b>1 106</b>



# Risque de concentration

## Expositions par catégorie

Historiquement, le Crédit Mutuel a pour priorité de développer un sociétariat de particuliers. A l'instar du Groupe Crédit Mutuel, la composition du portefeuille du groupe Crédit Mutuel Nord Europe traduit bien ces fondamentaux. En effet, la répartition des expositions au 31.12.2013 montre que plus de 86% des encours concernent les segments considérés structurellement comme moins risqués : la clientèle de détail (55,7% des encours totaux), les institutions (17,2%) et les souverains (13,1%).

En millions d'euros	Expositions au 31.12.2013			Expositions au 31.12.2012			Expositions moyennes 2013
	IRBA	Standard	Total	IRB	Standard	Total	
Administrations centrales et banques centrales		3 717	3 717	-	4 039	4 039	3 949
Etablissements	3 801	1 094	4 895	4 074	1 067	5 141	5 206
Entreprises	1 818	532	2 350	1 906	408	2 314	2 179
Clientèle de détail	10 835	5 493	16 328	10 627	5 866	16 492	15 763
Actions	1 108	41	1 148	1 076	13	1 089	1 132
Titrisation	12	54	66	12	64	76	71
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	296	125	421	292	120	412	415
<b>TOTAL</b>	<b>17 870</b>	<b>11 056</b>	<b>28 926</b>	<b>17 987</b>	<b>11 577</b>	<b>29 563</b>	<b>28 745</b>

La catégorie Actions regroupe divers types d'actifs comprenant notamment les OPCVM (411 M€), SCPI (51 M€), OPCI (76 M€), participations dans des entreprises liées mises en équivalence comme la compagnie d'assurance (705 M€). Les actions représentent 87 M€ sur l'ensemble de la catégorie, incluant les titres CIC. Des encours (50 M€) concernent des titres de participations dans des entreprises externes au groupe.

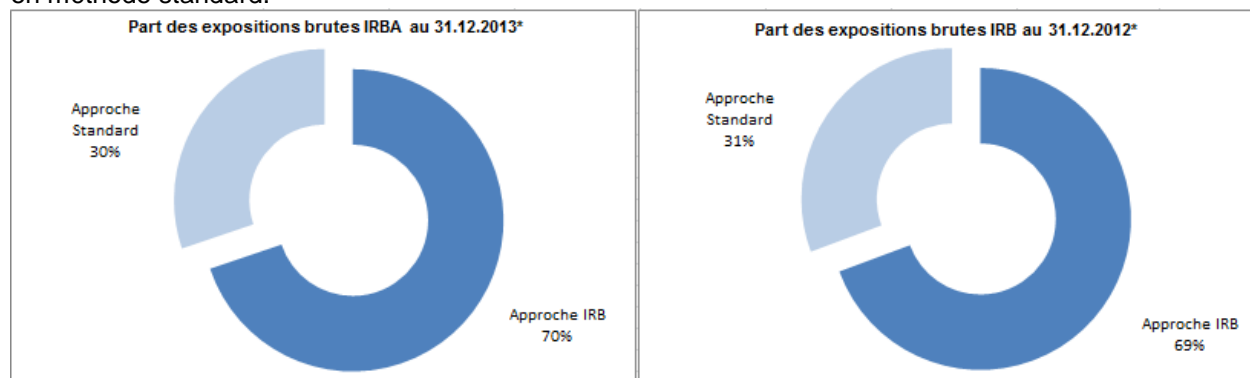
Le Groupe Crédit Mutuel s'est orienté vers les formes avancées de l'accord Bâle 2 en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier. Le Groupe CMNE s'inscrit dans cette expertise.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Crédit Mutuel à utiliser son système de notations internes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

- en méthode avancée, à partir du 30.06.2008, pour le portefeuille de la Clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31.12.2008 pour le portefeuille Banques ;
- en méthode avancée, à partir du 31.12.2012, pour le portefeuille Corporate et le portefeuille Banque.

Le pourcentage des expositions homologuées en méthode notations internes avancée pour les portefeuilles réglementaires Etablissements, Entreprises et Clientèle de détail s'élève à 70% au 31.12.2013.

Les exigences de fonds propres réglementaires des portefeuilles Administrations centrales et banques centrales sont évaluées durablement en méthode standard en accord avec le secrétariat général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les filiales étrangères sont traitées au 31.12.2013 en méthode standard.



\* Mesure sur le périmètre des Etablissements, des Entreprises et Clientèle de détail, échelle consolidée nationale

## Expositions par pays de résidence de la contrepartie

### Répartition au 31.12.2012

Catégorie d'exposition	France	Allemagne	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	11,4%	0,0%	3,1%	0,0%	14,5%
Etablissements	11,0%	0,4%	6,4%	0,2%	17,9%
Entreprises	7,7%	0,0%	0,5%	0,1%	8,3%
Clientèle de détail	38,4%	0,2%	20,2%	0,5%	59,2%
<b>TOTAL</b>	<b>68,5%</b>	<b>0,6%</b>	<b>30,2%</b>	<b>0,8%</b>	<b>100%</b>

### Répartition au 31.12.2013

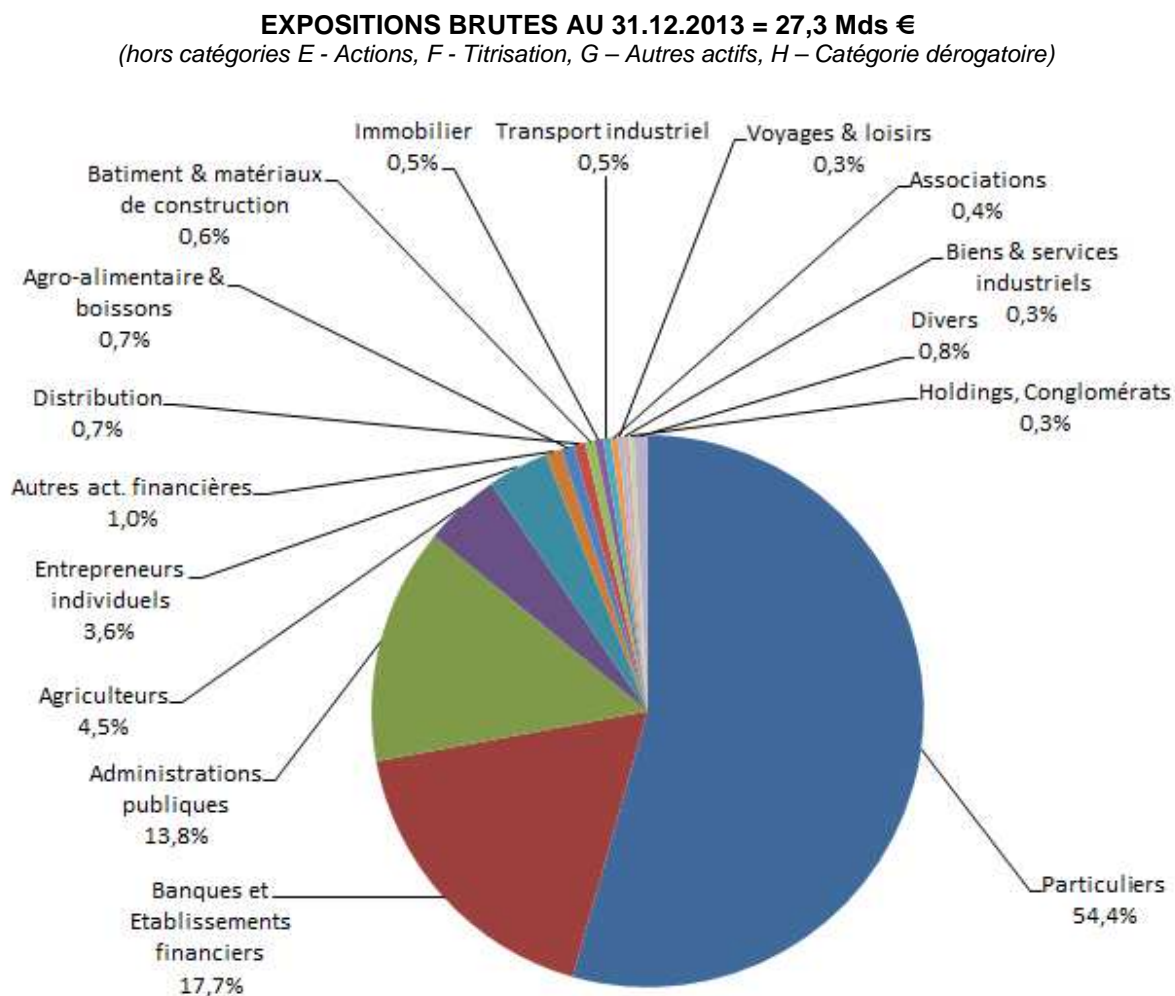
Catégorie d'exposition	France	Allemagne	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	10,7%	0,0%	3,0%	0,0%	13,7%
Etablissements	11,4%	0,4%	5,4%	0,2%	17,5%
Entreprises	7,8%	0,0%	0,8%	0,0%	8,7%
Clientèle de détail	40,2%	0,2%	19,3%	0,5%	60,2%
<b>TOTAL</b>	<b>70,1%</b>	<b>0,6%</b>	<b>28,6%</b>	<b>0,7%</b>	<b>100%</b>

Le groupe Crédit Mutuel Nord Europe est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions brutes au 31.12.2013 en est le reflet avec 99% des engagements dans l'Espace Economique Européen.

Concernant les expositions des différents pôles à la dette des pays sensibles, celles-ci représentent 1,06 Mds €, soit 9,1% de l'encours des marchés financiers dans le détail : Irlande 95 M€, Portugal 119 M€, Espagne 239 M€ et Italie 602 M€ (montants en valeur nominale sur les contreparties corporates, banques et souverains). Cet encours s'inscrit en repli sur 2013.

## Expositions par secteur

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et des banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail.

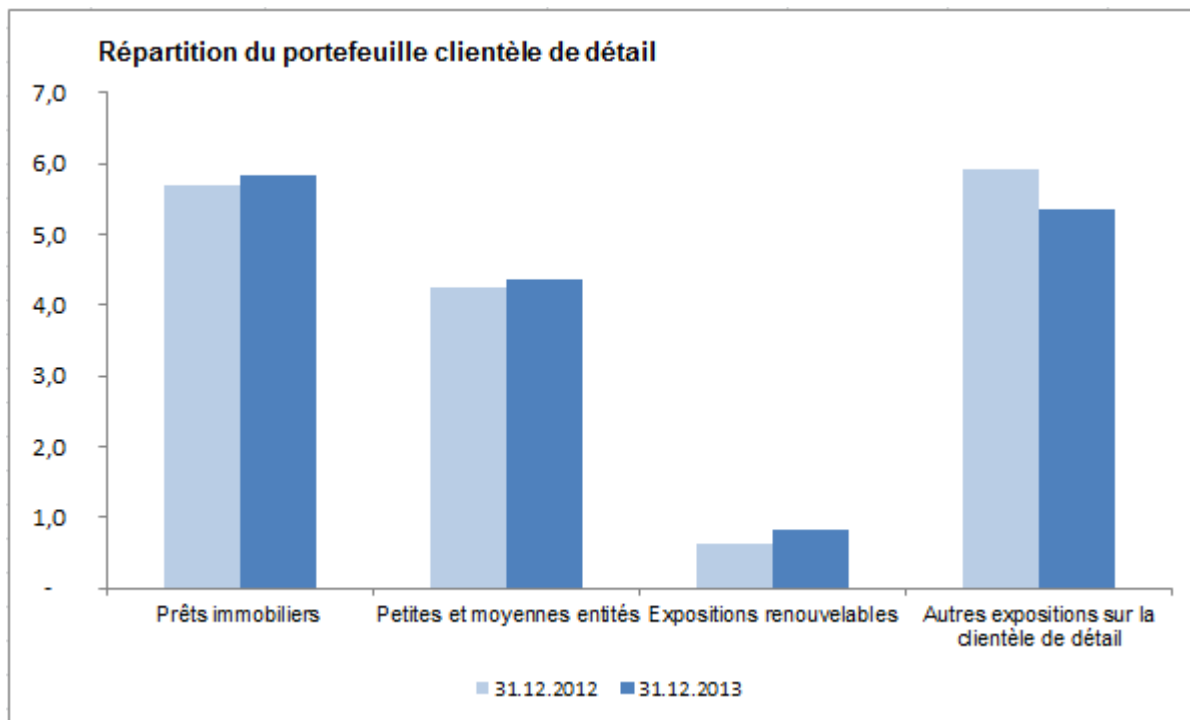


Le CMNE exerce essentiellement son activité sur la clientèle de détail.

La répartition de l'encours par secteur d'activité montre une prépondérance des particuliers qui constituent 54,4 % du portefeuille global (hors catégories E, F, G, H).

## Ventilation du portefeuille Clientèle de détail

L'encours (bilan + hors bilan) sur la clientèle de détail s'élève à 16,3 Mds€ au 31.12.2013 contre 16,5 Mds€ au 31.12.2012. La répartition de ce portefeuille par sous catégorie réglementaire est illustrée dans le graphique ci-après.



## Approche standard

Le groupe Crédit Mutuel Nord Europe a recours aux évaluations des agences de notation pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

### Expositions en approche standard

L'exposition sur les administrations et les banques centrales est quasiment exclusivement pondérée à 0%. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité pour le groupe Crédit Mutuel Nord Europe à des contreparties de bonne qualité.

#### APPROCHE STANDARD

<i>En millions d'euros</i>	Pondérations			Total 31.12.2013	Total 31.12.2012
	0%	20%	50%		
<b>EXPOSITIONS BRUTES</b>					
Administrations centrales et banques centrales	3 714	1		3 715	4 039
Administrations locales et régionales		60		60	58
<b>VALEURS EXPOSEES AU RISQUE</b>					
Administrations centrales et banques centrales	3 714	1		3 715	4 037
Administrations locales et régionales		59		59	57

Note : Les encours reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations au titre des livrets bleus, Livret développement durable et des LEP (Livret Epargne Populaire) représentent 2,5 Mds € et sont compris dans les 3,714 Md€ d'exposition vis à vis des administrations et banques centrales.

# Système de notation

## Description et contrôle du système de notation

### Un système unique de notation pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du Groupe et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Au total, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel est commun à l'ensemble du Groupe.

Les contreparties du Groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque pour les segments suivants :
  - Particuliers ;
  - Personnes morales Retail ;
  - SCI ;
  - Entrepreneurs individuels professionnels ;
  - Agriculteurs ;
  - OBNL ;
  - Entreprises Corporate ;
  - Financements d'acquisition entreprise.
- des grilles de notation élaborées par des experts pour les segments suivants :
  - Banques et Covered Bonds ;
  - Grands Comptes ;
  - Financements d'acquisition GC ;
  - Foncières ;
  - Assurances.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs

reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

### Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'Inspection interne que par les Commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

### Un dispositif de suivi formalisé du système de notation interne

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la Direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel autant que de besoin en fonction des décisions entérinées.

Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et diverses analyses complémentaires. Ce reporting est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants.

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe) complété pour les grands

comptes et assimilés par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du Groupe. Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi de la LGD et des CCF sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

### Le système de notation interne entre dans le champ de contrôle du contrôle permanent et du contrôle périodique

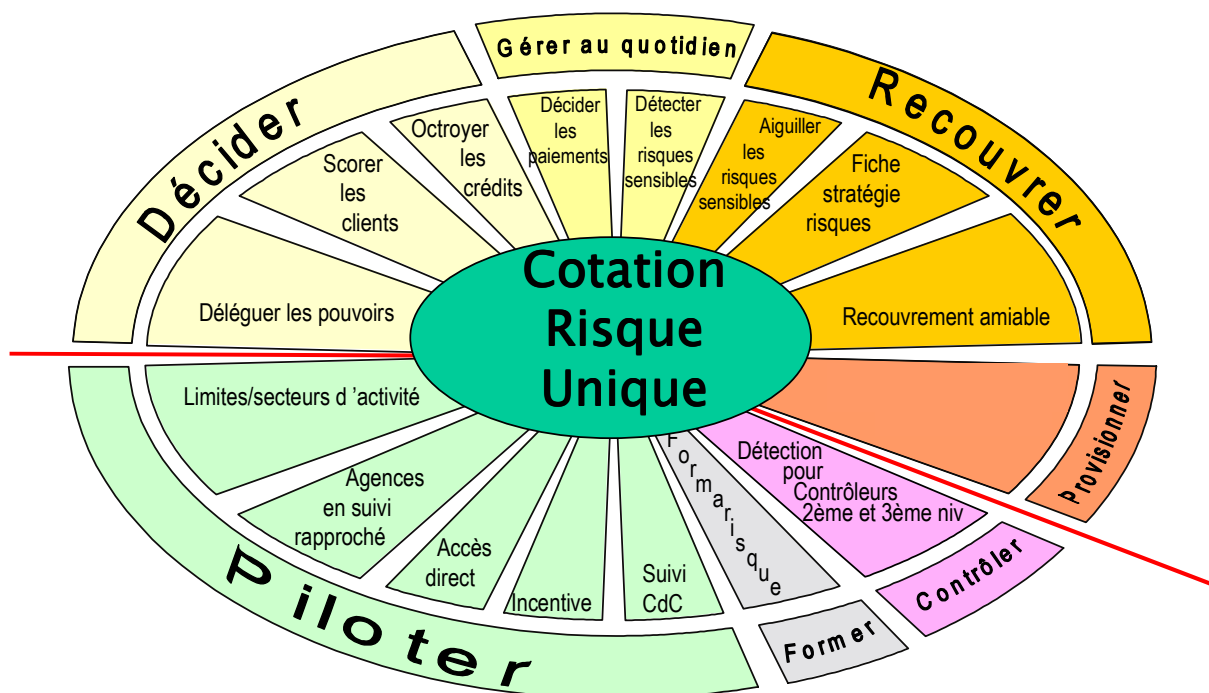
Le plan de contrôle permanent du groupe Crédit Mutuel relatif à Bâle 2 comporte deux niveaux. A l'échelle nationale, le contrôle permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants

d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part. A l'échelle régionale, celui-ci vérifie l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notation interne et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du groupe Crédit Mutuel réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle 2 ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

### Insertion opérationnelle du système de notation interne

Les Groupes régionaux mettent en œuvre le dispositif Bâle 2 national selon des modalités propres (composition des comités, procédures de gestion des risques...). Conformément à la réglementation, la mise en œuvre du dispositif Bâle 2 dans les différentes entités du groupe Crédit Mutuel intervient à tous les niveaux de la filière de gestion des crédits, comme en témoigne le schéma ci-dessous relatif à l'utilisation de la notation :



La cohérence globale du dispositif est assurée par :

- la gouvernance nationale du système de notation interne ;
- la diffusion des procédures nationales par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ;
- les échanges de pratiques entre les entités (au cours de réunions plénières ou d'échanges bilatéraux CNCM/Groupes ou inter Groupes) ;
- l'adhésion de la quasi-totalité des entités à deux systèmes informatiques, structurant l'organisation du groupe Crédit Mutuel (même logique des outils au plan

national, paramétrage possible au plan fédéral) ;

- les outils de reporting nationaux ;
- les missions du contrôle permanent et de l'inspection confédérale.

Ces outils et missions visent à assurer la conformité aux exigences réglementaires et un haut niveau de convergence des pratiques d'appropriation du système de notation interne. Les orientations méthodologiques, l'état d'avancement du dispositif ainsi que les principales conséquences de la réforme sont régulièrement présentées au niveau de toutes les Fédérations du Crédit Mutuel, des banques du CIC et des filiales.



## Valeurs exposées au risque par catégorie

En millions d'euros	31/12/2013		31/12/2012		Variations 2013/2012	
	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur *	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur*	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur
<b>Approche notation internes fondation</b>						
Etablissements						
<b>Approche notation internes avancée</b>						
Etablissements	3 785	0				
Entreprises	1 733	27				
Clientèle de détail	10 227	171	10 144	168	83	3
<i>Revolving</i>	459	6	380	5	79	1
<i>Immobiliers résidentiels</i>	5 745	30	5 633	22	111	7
<i>Autres</i>	4 023	135	4 131	140	-107	-5
<b>TOTAL</b>	<b>15 745</b>	<b>198</b>	<b>10 144</b>	<b>168</b>	<b>5 601</b>	<b>30</b>

\* Ces ajustements de valeurs sont ceux effectués au titre des provisions individuelles. Les informations concernant les provisions collectives sont communiquées dans le rapport annuel.

## Valeurs exposées au risque traitées en approche notations internes avancée par catégorie et par note interne (hors expositions en défaut)

La LGD utilisée pour le calcul des pertes attendues propose une estimation moyenne de cycle alors que l'information comptable enregistrée concerne une année donnée. En conséquence, la comparaison entre EL et pertes n'est pas pertinente pour une année donnée.

### Etablissements et Entreprises

En M€ 31.12.2013	Echelon de qualité de crédit	Exposition Brute	EAD	RWA	RW %	EL
<b>Etablissements</b>	1	30	30	1	3,8	-
	2	2 363	2 363	130	15,3	-
	3	1 129	1 113	289	25,9	-
	4	136	136	37	27,6	-
	5	105	105	51	49,0	-
	6	29	29	18	64,0	-
	7	9	9	8	89,1	-
	8	-	-	-	-	-
	9	-	-	-	-	-
<b>Entreprises - Grands comptes</b>	1	23	22	3	15,3	-
	2	65	64	12	18,2	-
	3	51	51	13	25,5	-
	4	104	94	31	33,2	-
	5	323	312	180	57,7	-
	6	115	111	99	88,7	-
	7	108	108	121	111,9	-
	8	25	24	37	153,2	-
	9	14	14	32	232,1	-
<b>Entreprises - Hors Grands comptes</b>	1	118	109	18	16,8	-
	2	359	339	78	23,1	-
	3	76	67	25	37,5	-
	4	105	100	44	44,2	-
	5	88	82	47	57,0	-
	6	83	79	75	94,7	-
	7	52	50	42	83,7	-
	8	13	13	11	89,6	-
	9	26	25	24	97,4	-
<b>dont Entreprises en IRB Slotting</b>		17	17	10	60,7	-

## Retail - Particuliers

En M€ 31.12.2013	Echelon de qualité de crédit	Exposition Brute	EAD	RWA	RW %	EL
Immobilier	1	440	431	6	1,4	0,02
	2	2 222	2 189	36	1,6	0,12
	3	948	938	38	4,0	0,17
	4	697	692	54	7,9	0,31
	5	299	297	42	14,3	0,31
	6	160	157	39	25,0	0,40
	7	83	82	28	34,5	0,37
	8	126	126	60	47,4	1,06
	9	80	80	53	66,4	2,02
Revolving	1	38	13	0	0,7	0,00
	2	242	106	1	1,1	0,02
	3	144	79	2	2,6	0,03
	4	146	89	5	5,9	0,11
	5	67	44	6	12,9	0,15
	6	71	49	11	23,1	0,35
	7	40	29	11	37,5	0,43
	8	28	23	12	51,9	0,56
	9	13	11	10	84,7	0,78
Autres crédits	1	149	135	3	2,0	0,01
	2	619	587	15	2,6	0,05
	3	318	302	19	6,4	0,09
	4	241	232	31	13,2	0,19
	5	113	108	24	22,3	0,24
	6	107	93	23	24,5	0,40
	7	55	54	20	37,5	0,64
	8	52	51	20	39,0	0,98
	9	31	31	18	57,6	1,67

## Retail - Autres

En M€ 31.12.2013	Echelon	Exposition	EAD	RWA	RW %	EL
Immobilier	1	235	230	10	4,4	0,05
	2	179	176	15	8,3	0,08
	3	62	60	9	14,1	0,06
	4	61	60	12	19,8	0,11
	5	35	35	9	27,2	0,10
	6	44	43	16	36,3	0,21
	7	22	22	11	48,0	0,19
	8	20	20	11	57,5	0,27
	9	25	25	17	68,6	0,77
Revolving	1	4	-	0	3,0	0,00
	2	2	-	0	6,5	0,00
	3	1	-	0	11,5	0,00
	4	1	-	0	15,3	0,00
	5	1	-	0	22,5	0,00
	6	1	-	0	33,4	0,01
	7	1	-	0	46,5	0,01
	8	1	-	0	62,5	0,01
	9	0	-	0	88,6	0,03
Autres crédits	1	714	682	53	7,8	0,27
	2	499	481	62	12,8	0,42
	3	203	195	39	19,7	0,38
	4	245	236	60	25,3	0,86
	5	194	186	52	28,2	1,15
	6	175	169	53	31,3	1,84
	7	135	130	46	35,1	2,48
	8	86	83	36	42,8	2,64
	9	80	78	38	49,1	4,22



## Risque de contrepartie des salles de marché

Les opérations de refinancement à moyen et long terme sont analysées par les comités financiers de chaque entité du Groupe.

Les opérations de gestion structurelle du bilan sont placées sous le contrôle étroit du Comité Financier du Groupe et font l'objet de reportings individualisés.

Les limites par contrepartie sont arrêtées par le Comité Financier du Groupe. La méthodologie de définition des limites est fondée sur la notation interne des grandes contreparties, définie par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel dans le cadre de l'homologation Bâle II.

Les risques de contrepartie liés à l'activité financière du Crédit Mutuel Nord Europe sont décrits dans le rapport annuel au chapitre des fonds propres et gestion des risques.

Les exigences de fonds propres réglementaires sont mesurées en méthode standard et IRBF au 31.12.2013.

## Techniques de réduction du risque de crédit

### Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière. Avec les contreparties établissements de crédit, le Crédit Mutuel Nord Europe complète ces accords avec des contrats de collatéralisation (CSA).

Grâce aux appels de marges réguliers, le risque de crédit net résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

### Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Le groupe Crédit Mutuel Nord Europe exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie. Le CMNE s'appuie sur l'expertise et les travaux menés au sein du groupe Crédit mutuel.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut calculée de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe.

Pour les contrats relevant des portefeuilles Souverains, Etablissement et, pour partie, du portefeuille Corporate, les sûretés personnelles et les sûretés financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation.

- Les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie.

- Les sûretés financières sont définies par le groupe comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts OPCVM, les contrats d'assurance vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables sur simple demande.

Des procédures opérationnelles décrivent les caractéristiques des garanties utilisées, les conditions d'éligibilité, le mode opératoire et la résolution des alertes qui se déclenchent en cas de non conformité. Les traitements aval pour le calcul des risques pondérés tenant compte des techniques de réduction des risques sont largement automatisés.

L'ensemble du catalogue des garanties utilisées par le CMNE (contrathèque) répond aux préconisations de Bâle II. La base des actes utilisés par le CMNE est celle de la fédération CMCEE dont les services juridiques ont effectué un travail d'analyse sur les caractéristiques des garanties et les actes les concrétisant.

Le CMNE applique une politique de réduction des risques à l'octroi qui s'appuie sur la capacité intrinsèque de remboursement de l'emprunteur, qui est le critère prépondérant, et sur une prise de garantie adéquate.

Ainsi, 92% des crédits habitat sont couverts par une telle garantie et notamment pour 83,8% avec hypothèque 1er rang ou garantie crédit logement (source calculateur 31/12/2013).

### Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du groupe Crédit Mutuel Nord Europe se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir

d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie. Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de dépassement des seuils fixés sur les encours des opérations.

Ces procédures sont établies à l'échelle nationale. La gestion opérationnelle, le suivi des valorisations et les mises en action des garanties sont ensuite du ressort du CMNE.

A ce titre, les modalités de prise et de gestion des garanties font l'objet d'une documentation détaillée, à la disposition des collaborateurs du réseau et des services fédéraux concernés, présente au sein de l'intranet du CMNE.

L'outil permettant l'instruction et le suivi des garanties a été conçu pour permettre de guider et faciliter la prise de garantie. Ainsi, au sein des outils d'instruction des crédits, un lien avec l'outil a été intégré, permettant d'accéder au catalogue complet des garanties et de réaliser leur saisie. En cas de doute, un lien rapide avec la documentation intranet est possible.

Les procédures de réalisation des crédits en vigueur au CMNE ont été déterminées de façon à laisser au niveau des caisses locales le traitement des garanties maîtrisé par les collaborateurs chargés de les prendre. Ainsi

les garanties simples et complexes restent du ressort des caisses locales. Elles sont assistées au sein des services fédéraux et particulièrement de la fonction réalisation des crédits rattachée à la direction opérationnelle « Back Office Crédit », grâce à 2 équipes dédiées. Une équipe gère les prêts classiques avec garantie complexes et une équipe est dédiée aux prêts réglementés des marchés immobiliers et agricoles.

L'outil de gestion des garanties permet de s'assurer de l'application opérationnelle des critères d'éligibilité des garanties par le paramétrage de leur suivi, de leur renouvellement, de leur fin de validité, de leur valorisation et d'alertes visant à détecter certaines anomalies.

## Les principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intra-groupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement.

# Titrisation

## Actifs émis

La participation du CMNE aux véhicules de place que sont la SFEF et le CRH lui permet de titriser ses créances.

Par ailleurs, sur les bases d'un système similaire, le CMNE a souhaité mettre en place un véhicule lui permettant de constituer des titres éligibles à la BCE à partir du portefeuille d'encours de crédits à l'habitat, consentis par les Caisses locales.

Cette opération permet au CMNE de pouvoir bénéficier de liquidités supplémentaires en cas de besoin.

Un autre objectif est de disposer de titres pouvant être cédés à des investisseurs internes à la recherche de placements sécurisés.

Le portefeuille de créances sous-jacentes apporté en garantie par les Caisses locales est composé de prêts à l'habitat aux particuliers et aux SCI de particuliers ayant pour objet l'acquisition d'un bien immobilier résidentiel en France et/ou une rénovation amélioration d'un bien immobilier résidentiel.

Ces créances bénéficient toutes de sûretés (hypothèque de premier rang ou caution d'une entité de cautionnement éligible). A ce titre, les modalités de prise et de gestion des garanties font l'objet d'une documentation détaillée, à la disposition des collaborateurs du réseau et des services fédéraux concernés, présente au sein de l'intranet du CMNE.

## Actifs détenus

Au niveau des actifs détenus par le CMNE, la présence d'un portefeuille des titrisations en gestion extinctive s'explique par l'intégration des titres détenus au sein du portefeuille d'OBK et intégrés en 2012.

## Approches et méthodes prudentielles

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes du risque de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations. Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue.

## Principes et méthodes comptables

Les titres de titrisation sont comptabilisés comme les autres titres de dettes, soit en fonction de leur classement comptable. Les principes et méthodes comptables sont détaillés au sein des annexes aux états financiers du CMNE.

## Expositions par type de titrisation

### TITRISATION PAR NATURE

EAD en millions d'euros	31.12.2013				31.12.2012			
	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes
Investisseur								
Titrisation classique	52,0	12,0			59,244	12,018		
Titrisation synthétique	2,4				4,657			
Retitrisation classique								
Retitrisation synthétique								
Sponsor								
Total								

### DETAIL DES ENCOURS PAR ECHELON DE QUALITE DE CREDIT

EAD en millions d'euros	31.12.2013				31.12.2012			
	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes
Echelons de qualité de crédit								
E1	28,3				39,5			
E2								
E3								
E4								
E5								
E6	17,8				15,4			
E7								
E8								
E9								
E10								
E11								
Positions pondérées à 1250%	7,3	12,0			9,0	12,0		
Total								

### EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Exigences de fonds propres en millions d'euros	31.12.2013				31.12.2011			
	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes
Total	11,5	6,0			10,3	6,0		

## Actions

<i>En millions d'euros</i>	Valeurs exposées au risque	
	31/12/2013	31/12/2012
<b>Actions</b>	<b>1 146</b>	<b>1 087</b>
<i>En approche notations internes</i>		
Capital investissement (190%)		
Expositions sur actions cotées (290%)	70	67
Autres expositions sur actions (370%)	1 038	1 010
<i>En approche standard</i>		
Actions en approche standard pondérées à 150%	38	11
<b>Participations déduites des FP</b>	<b>19</b>	<b>19</b>
<b>Montant total des gains et pertes latents inclus dans les capitaux propres</b>	<b>78</b>	<b>67</b>
<b>dont les plus values latentes incluses dans les fonds propres complémentaires</b>	<b>39</b>	<b>33</b>

Le portefeuille d'actions du Crédit Mutuel Nord Europe se décompose en deux parties distinctes.

La Caisse Fédérale détient en direct des titres du CIC pondérés à 290%.

Hors ces titres CIC, le risque action est constitué d'un ensemble d'OPCVM, de SCPI représentant les investissements pour compte propre de la Caisse Fédérale du CMNE et de la BKCP.

Cette catégorie intègre également les mises en équivalence des filiales telles que la compagnie d'assurance pour 705 M€.



## Risque de taux du banking book

Les informations relatives au risque de taux d'intérêt des opérations du banking book sont traitées dans le rapport de gestion du CMNE – chapitre Fonds propres et expositions aux risques – Risque de taux, pages 39.

L'objectif de la gestion du risque de taux est de protéger la marge issue des différentes activités du périmètre bancaire.

Le comité financier spécifique de chaque société décide de la mise en place de couverture de taux.

Le Groupe CMNE mesure le risque de taux à l'aide de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (MNI) et de la sensibilité de la valeur actuelle (VAN), cette dernière permettant la mesure du risque de taux global au sens de la réglementation 97-02 et de la réglementation Bâle II.

Ces mesures font l'objet de limites à caractère réglementaire (VAN) ou de gestion (MNI) selon les recommandations de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de l'ACP.

Ces limites s'appliquent à toutes les filiales bancaires du Groupe.

- VAN : un déplacement linéaire de la courbe des taux de 200bp ne doit pas représenter plus de 20% des fonds propres. Les fonds propres retenus doivent être cohérents, en termes de périmètre, avec la base de risque de taux analysée.

- MNI : un déplacement linéaire de la courbe de taux de 100 bp ne doit pas induire une sensibilité supérieure à 5% du PNB du périmètre analysé, pour l'année en cours et les deux suivantes. Cette limite est complétée par un indicateur de risque égal à 10% de la MNI du périmètre analysé, pour l'année en cours et les trois suivantes.

Ces limites ont été constamment respectées en 2013 par le CMNE.

## Risque opérationnel

Les éléments relatifs à la structure et l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque opérationnel sont décrits dans rapport Annuel – chapitre 5 : Gouvernance et Contrôle Interne – Risques opérationnel 1.6.7.

Ce rapport répond également aux exigences de publication en matière de système d'information et outils de gestion des risques opérationnels mis en place - chapitre 3 : Bilan Consolidé – Risques.

La gestion des risques opérationnels au Crédit Mutuel Nord Europe a pour objectif d'éviter qu'un sinistre majeur, ou une série de sinistres, ne mette en cause les résultats financiers du Groupe et donc son développement futur.

Dans ce cadre, le CMNE a mis en œuvre dans son périmètre le dispositif de gestion des risques opérationnels élaboré par le groupe CM et répondant aux exigences posées par la réglementation Bâle II.

Les points essentiels de ce dispositif sont décrits dans le rapport annuel au chapitre des fonds propres et de la gestion des risques.

à une procédure nationale de collecte qui définit un seuil uniforme de 1000€ au-delà duquel chaque sinistre doit être saisi et qui encadre les rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel est abonné à une base de données externes dont l'utilisation est procédurée, de même que les méthodologies pour intégrer ces données dans le système de mesure et d'analyse du risque opérationnel.

Le système de reporting et de pilotage général du groupe intègre les exigences du CRBF 97-02. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière régulière et au moins une fois par an à l'organe exécutif.

Les procédures dont le groupe dispose en matière de gouvernance, de collecte des sinistres, de systèmes de gestion et de mesure des risques lui permettent de prendre les mesures correctrices appropriées. Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

### Description de la méthode AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, une fonction dédiée et indépendante assure la gestion de ce risque. Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisées par ligne de métier et par type de risque, en étroite relation avec les Directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Celles-ci instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des estimations probabilistes à base de scénarios.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cet outil est alimenté conformément

### Périmètre d'homologation en méthode AMA

Le CMNE, à l'instar du groupe Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres.

Cette autorisation a pris effet au 1er janvier 2010 pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères.

## Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité (PCA).

Les plans de continuité d'activités s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours : immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité : correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale.

Une procédure pérenne nationale traite de la méthodologie d'élaboration d'un plan de continuité d'activité. Celle-ci constitue un document de référence accessible à toutes les équipes concernées par les plans de continuité d'activité. Elle est appliquée par l'ensemble des groupes régionaux.

## Utilisation des techniques d'assurance

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le groupe Crédit Mutuel à prendre en compte la déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le groupe Crédit Mutuel sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- assurer ou financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence (EL) sans gravité ;
- assurer les risques graves et majeurs assurables ;
- développer l'auto assurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurance du groupe Crédit Mutuel (y compris ceux du CMNE) respectent les dispositions visées aux articles 371 – 1 à 3 de l'arrêté du 20 février 2007 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque) et la responsabilité civile professionnelle.